

# Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Procès-verbal



## 01 (2017-10-565) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 octobre 2017, à 20h04, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

## 02 (2017-10-566) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Sylvie Fortin Graham mairesse demande d'ajouter le point 3.1 Corrections des procès-verbaux, 3.2 Adoption des procès-verbaux et 6.4 Rapport Me Claveau. Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

### 03.01 (2017-10-567) - Corrections des procès-verbaux

Il est proposé par Sylvie Fortin Graham mairesse d'effectuer des corrections aux procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et des séances extraordinaire du 11, du 20 et du 26 septembre 2017. M. Pierre Audesse, conseiller demande le vote.

Unaniment la demande de correction est rejetée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 03.02 (2017-10-568) - Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 et des séances extraordinaires du 11, du 20 et du 26 septembre 2017. Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'approuver les procès-verbaux, tels que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - AVIS DE MOTION

### 04.01 (2017-10-569) - Avis de motion règlement 438-10-17

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'avis de motion pour le règlement de taxation 2018, règlement numéro 438-10-17.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **05 - ADOPTION DE RÈGLEMENT**

### **05.01 (2017-10-570) - Adoption du projet de règlement 435-09-17, abrogeant le règlement 381-01-14, relatif au PIIA pour le secteur de la Tannerie 3B**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 435-09-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 381-01-14 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL POUR LE SECTEUR DE LA TANNERIE 3B

ATTENDU QUE le règlement 381-01-14 a été adopté afin de favoriser un développement harmonieux et homogène du secteur résidentiel de la tannerie 3B;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit juge opportun d'abroger ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Claudette Desrochers, conseillère pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 05 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CLAUDETTE DESROCHERS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : But du règlement

Le présent projet de règlement a pour but d'abroger le règlement 381-01-14 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B

Article 3 : Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement 381-01-14 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architectural pour le secteur de la Tannerie 3B.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION**

### **06.01 (2017-10-571) - Programmation finale TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **06.02 (2017-10-572) - Autorisation de signer au nom de la municipalité- DG par intérim**

ATTENDU QUE, Isabelle Paré directrice générale et secrétaire-trésorière quittera sous peu pour un congé de maternité;

ATTENDU QUE la municipalité a nommé M. Maryon Leclerc, afin d'agir en titre de directeur général par intérim durant le congé de maternité de Mme Paré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser M. Leclerc à signer tous les documents relatifs à la fonction de directeur général durant l'absence de Mme Paré et ce au nom de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.03 (2017-10-573) - Mandat pour une communication écrite au procureur d'Agribio**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de mandater le procureur de la municipalité de Saint-Agapit à faire parvenir une communication écrite au procureur d'Agribio.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **06.04 (2017-10-574) - Rapport Claveau**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a commandé et payé le rapport Claveau, qui contient 50 pages;

ATTENDU QUE Me Claveau a reçu l'ordre de la municipalité, par résolution, de remettre son rapport à l'avocat de la municipalité, ce qui a été fait;

ATTENDU QUE l'avocat de la municipalité, Me Daniel Bouchard, a remis au conseil seulement la dernière page du rapport et refuse de remettre le rapport malgré une demande faite par le chef du conseil;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de prendre connaissance du rapport pour une défense pleine et entière de la municipalité;

Il est proposé par Mme Sylvie Fortin Graham mairesse de demander à Me Claveau de remettre copie de son rapport à la mairesse et au conseil municipal.<

Le conseiller Pierre Audesse demande le vote. De façon unanime, le conseil rejette cette demande de résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT**

### **07.01 (2017-10-575) - Acceptation de l'avis de changement INST-06**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'avis de changement INST-06, pour le projet d'agrandissement de l'usine de traitement, au montant de 2506.07 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 05002 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.02 (2017-10-576) - Acceptation de l'avis de changement A-10**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'avis de changement A-10 dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine de traitement, pour le changement du cadre d'acier de la porte double du vieux bâtiment, au montant de 6 221.54 \$, taxes incluses, poste budgétaire 23 05002 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **07.03 (2017-10-577) - Autorisation paiement décompte progressif 11**

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 11, pour le projet d'agrandissement de l'usine de traitement. Paiement de 38 999.50 \$, taxes incluses à Allen Entrepreneur général inc. poste budgétaire 23 05002 721, règlement d'emprunt 401-02-163.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **08 - URBANISME**

### **08.01 (2017-10-578) - Demande de dérogation mineure 1067 rue Principale**

ATTENDU QUE le demandeur désire vendre sa propriété localisée au 1067, rue Principale 3 640 042;

ATTENDU QUE **le propriétaire a fait préparer un certificat de localisation signé par M. Paul Grimard, arpenteur – géomètre et daté du 5 mai 2017;**

ATTENDU QU'il a été constaté que la résidence ne respectait pas la marge de recul latérale minimum de deux (2) mètres;

ATTENDU QUE la marge actuelle est de 1.61 mètre;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser cette situation;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure telle que demandée n'aura aucun effet négatif sur les propriétés adjacentes;

Il est proposé par Claudette Desrochers conseillère d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en rapport avec la marge de recul latérale minimum qui s'applique pour le 1067, rue Principale lot 3 640 042.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.02 (2017-10-579) - Demande de dérogation mineure 1037 rue Gingras**

ATTENDU QU'à la suite de la production d'un plan de localisation préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre à la demande de la Municipalité, il a été constaté que l'implantation de la remise du 1037, avenue Gingras lot 5 684 404 ne respectait pas la marge de recul latérale minimum pour un mur avec ouverture dans le cas d'une remise;

ATTENDU QUE pour un mur avec ouverture dans le cas d'une remise, la marge de recul latérale minimum prescrite est de 1.5 mètre;

ATTENDU QUE la marge actuelle est de 1.33 mètre;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure telle que proposée n'aura pas d'effet négatif sur l'utilisation des propriétés voisines;

Il est proposé par Claudette Desrochers conseillère d'accorder la dérogation mineure, telle que demandée, en regard de la marge de recul latérale minimum qui s'applique pour un mur avec ouverture dans le cas de la remise du 1037, avenue Gingras, lot 5 684 404.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **08.03 (2017-10-580) - Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière afin de créer un nouveau secteur dont la grande affectation sera récréotouristique**

ATTENDU QUE le demandeur Groupe scout 127e Agapogil désire établir un camp scout sur le lot 3 638 996 localisé dans la zone agricole;

ATTENDU QUE pour se faire le demandeur doit formuler une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE dans le cadre de la demande à la CPTAQ la municipalité doit adopter un projet de règlement de modification autorisant l'usage récréatif (camp scout) sur ledit lot;

ATTENDU QUE ce projet de règlement de modification doit être conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de demander à la MRC de Lotbinière de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de créer un nouveau secteur dont la grande affectation sera récréotouristique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS**

### **09.01 (2017-10-581) - Approbation de l'avenant numéro 3 - projet portique aréna**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter le paiement de l'avenant numéro 3, au montant de 4197.63 \$, plus taxes pour les modifications de la dalle de béton, du plafond des toilettes et du renfort des poutrelles, dépense au poste budgétaire 23 08001 727.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.02 (2017-10-582) - Approbation de l'avenant 4- projet de portique aréna**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'approuver le paiement de l'avenant numéro 4, au montant de 506.57 \$, plus taxes, pour

l'alimentation de deux lessiveuses existantes, poste budgétaire 23 08001 727.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.03 (2017-10-583) - Autorisation signature du contrat d'entretien de la tour d'eau aréna**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser la signature du contrat d'entretien annuel de la tour d'eau de l'aréna avec la compagnie Chem-Aqua Canada, pour trois ans au montant de 17 136 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 70130 447.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **09.04 (2017-10-584) - Autorisation partage frais clôture piste cyclable**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'accepter la participation financière de la municipalité pour les frais d'installation d'une clôture située aux abords de la piste cyclable, au montant estimé à 1500 \$, poste budgétaire 02 70150 528. Les autres frais et la responsabilité d'entretien de cette clôture sont à la charge des citoyens propriétaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **10 - 150ième**

### **10.01 (2017-10-585) - Autorisation paiement des factures de septembre 2017- 150ième**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement des factures de septembre 2017 au montant de 2887.21 \$ dans le poste budgétaire 02.13000.493 – Fêtes du 150ième:

- 1) Raynald Boucher, facture 2017-09-532 de 500\$ (prix concours)
- 2) Jacqueline Rousseau, facture 2017-09-532 de 200\$ (prix concours)
- 3) MSP Musique, facture STN24987 de 57.49 (location kit de son pour parade)
- 4) Denis Rochefort, La Coop Seigneurie, facture FCF0078718 de 8.95\$ (peinture aérosol orange)
- 5) Denis Rochefort, La Coop Seigneurie, facture FCF0078716 de 11.79\$ (Ruban et peinture aérosol orange)
- 6) Denis Rochefort, Les Marchés Tradition, factures du 11 août 2017 de 68.28\$ (nourriture)
- 7) Denis Rochefort, Walmart, facture du 10 août 2017 de 58.51\$ (nourriture)
- 8) La Coop Seigneurie, facture FC00252062 de 3.20\$
- 9) Andrée Rousseau, 160.76\$ (gâteau + divers)
- 10) Électricité Pro-Den inc, facture 2249 de 747.34\$
- 11) GardaWorld, facture 4115632 de 985.92\$
- 12) Impression JKL, facture 28932 de 84.97\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **11 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES**

### **11.01 (2017-10-586) - Autorisation signature transaction et quittance partielle pour le revêtement du CDS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'autoriser Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse à signer la transaction et quittance partielle pour le revêtement du Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.02 (2017-10-587) - Autorisation signature contrat d'exécution de travaux correctifs à forfaits**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, d'autoriser Mme Sylvie Fortin Graham, mairesse à signer le contrat d'exécution de travaux correctifs à forfaits (Municipalité de Saint-Agapit et Revêtement Alnordica inc.) Dépense sera prise au poste 59 13100 018 au surplus accumulé réservé CDS.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.03 (2017-10-588) - Autorisation - installation de cadres des organismes communautaires municipaux au CDS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le directeur du Complexe des Seigneuries à instaurer et à gérer une politique pour l'installation de cadres muraux de dimensions uniformes au Complexe des Seigneuries, pour l'affichage à l'usage des organismes communautaires municipaux et d'identifier un lieu spécifique leur étant réservé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **11.04 (2017-10-589) - Annulation de facture**

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'annuler la facture 1681, des Outils Maxi au montant de 827.82 \$, plus les intérêts, puisque l'entreprise a fait faillite et que la municipalité n'est pas en mesure de se faire payer pour la location de salle au Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **12 - FINANCES**

### **12.01 (2017-10-590) - Dépôt des deux états comparatifs**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer les deux états comparatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder au dépôt des états comparatifs. Le premier comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent et le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.02 (2017-10-591) - Autorisation paiement de facture 1330819 Lavery**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'effectuer le paiement de la facture de Lavery numéro 1330819, en lien avec le dossier Abattoir Agri-Bio inc. au montant de 2792\$, plus taxes, poste budgétaire 02 12000 412 et du dossier du bail emphytéotique, au montant de 144\$, plus taxes, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.03 (2017-10-592) - Autorisation paiement facture 1330863 Lavery**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de facture de Lavery numéro 1330863, pour le dossier de la gouvernance municipale au montant de 664.56 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.04 (2017-10-593) - Autorisation paiement de facture de septembre 2017**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de facture de septembre 2017 au montant de 16 952.20\$ à Groupe Symaco inc., poste budgétaire 23.08001.727 – Aréna (rénovation portique), surplus accumulé affecté – aréna (59.13100.012).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.05 (2017-10-594) - Dépôt et approbation de paiement de la liste des chèques au 30 septembre 2017**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver le paiement de la liste des chèques en date du 30 septembre 2017 au montant de 15 237.71 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **12.06 (2017-10-595) - Dépôt et approbation de paiement de la liste des comptes fournisseurs**

## **au 30 septembre 2017**

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'approuver le paiement de la liste des comptes fournisseurs au 30 septembre 2017 au montant de 131 244.34\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **13 - RESSOURCES HUMAINES**

### **13.01 (2017-10-596) - Autorisation signature entente travail pompier**

ATTENDU QUE, l'entente de travail des pompiers arrivait à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'EN raison de la période électorale, le conseil municipal ne pouvait tenir de rencontre de négociations durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la directrice générale à signer un addenda à l'entente de travail des pompiers, afin de prolonger celle-ci pour l'année 2018 en incluant une augmentation salariale de 2,5% et en s'engageant à ce que les négociations aient lieu en 2018 entre les deux partis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **14 - INCENDIE**

### **14.01 (2017-10-597) - Dépôt du rapport incendie en date du 21 septembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire le dépôt du rapport incendie en date du 21 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **15 (2017-10-598) - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de lever la séance ordinaire à 20h55

Adopté à l'unanimité des conseillers.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin-Graham, mairesse